

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze du mois d'avril, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de la Plaine, en session ordinaire du mois d'avril, sous la présidence de Mme Sylvie BARBAULT, Maire.

Etaient Présents : BARBAULT S. CHAUVEAU M. CHIRON M. GOURDON L. GODET V. TESSIER L. CLERGEAU S. BERNIER T. BROSSEAU H. LANDREAU T. GEAIS J.
Excusées : LEROUX J. FARDEAU-FUZEAU M. (ayant donné procuration à Mme GOURDON L.)

Membres en exercice : 13 Membres présents : 11 Procuration : 1
Convocation du 8 avril 2025

A été désigné secrétaire de séance : Monsieur Jocelyn GEAIS

Madame le Maire ouvre la séance à 20h00 et constate que le quorum est atteint.

SOMMAIRE

1. Vote du Compte Financier Unique 2024 budget commune, lotissement les Pierres Plates, lotissement les Tilleuls et lotissement Impasse des Jardins
2. Vote du Budget Primitif 2025 budget commune, lotissement les Pierres Plates, lotissement les Tilleuls et lotissement Impasse des Jardins
3. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025
4. Projet de convention pour mise à disposition bibliothécaire au bénéfice de certaines communes de Cholet Agglomération
5. Initiatives Emplois
6. Révision loyer de l'accueil périscolaire
7. Rapports des commissions
8. Questions diverses

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 MARS 2025

Après avoir été invité à formuler d'éventuelles remarques ou observations, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 10 mars 2025.

1. VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 BUDGET COMMUNE, LOTISSEMENT LES PIERRES PLATES, LOTISSEMENT LES TILLEULS ET LOTISSEMENT IMPASSE DES JARDINS
(délibération n° 2025-020)

Le conseil municipal a voté à l'unanimité les comptes financiers uniques 2024.

Le budget communal clôture l'année avec un excédent de 404 486.66 € dont environ 97 000 euros de subventions qui restent à encaisser relatives aux travaux de restructuration de la salle des fêtes et construction d'un nouveau restaurant scolaire.

Le lotissement Les Pierres Plates clôture avec un déficit de 4 190.36 €, le budget du lotissement Impasse des jardins clôture avec un déficit de 95 167.97 € et le lotissement les Tilleuls est déficitaire à hauteur de 75 489.46 €.

2. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 BUDGET COMMUNE, LOTISSEMENT LES PIERRES PLATES, LOTISSEMENT LES TILLEULS ET LOTISSEMENT IMPASSE DES JARDINS (délibération n° 2025-021)

Le budget de la commune s'équilibre en section de fonctionnement à 864 579,46 € et en section d'investissement à 658 174,20 €.

Les crédits ouverts au budget sont consacrés principalement à l'acquisition d'une structure de jeux dans le parc Saint-Protais, l'aménagement de l'accès à l'école, l'aménagement de sanitaires dans le parc Saint-Protais et le changement de chauffage à l'église. Un emprunt relais (200 000 €) contracté pour financer les travaux du restaurant scolaire et de la salle des fêtes fera l'objet d'un remboursement dans l'année. Le financement des investissements est assuré par le versement du FCTVA et du reliquat des subventions accordées pour les travaux de la salle des fêtes et du restaurant scolaire.

Le budget lotissement les Tilleuls s'équilibre en section de fonctionnement à 75 489,46 € en section d'investissement à 0 €. Le déficit de la section de fonctionnement est pris en charge par le budget principal ainsi ce budget sera clôturé cette année.

Le budget lotissement les Pierres plates s'équilibre en section de fonctionnement à 184 720,04 € et en section d'investissement à 188 900,36 €. Le conseil a réinscrit la réalisation d'études cette année.

Le budget lotissement Impasse des Jardins s'équilibre en section de fonctionnement à 272 800 € et en section d'investissement à 184 900 €. Les travaux de viabilisation sont terminés, le conseil prévoit de vendre au moins une parcelle dans l'année.

3. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025 (délibération n° 2025-022)

Le conseil fixe les taux d'imposition des taxes foncières à 47,49 % (foncier bâti), 49,47 % (foncier non bâti) et 15,23 % la taxe d'habitation. Le conseil municipal précise qu'il a voté une hausse de 1% uniquement sur la part communale du foncier bâti.

4. PROJET DE CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION BIBLIOTHECAIRE AU BENEFICE DE CERTAINES COMMUNES DE CHOLET AGGLOMERATION

Madame le Maire présente au conseil la convention sur la mise en œuvre d'un service commun « médiathèque » comprenant les missions d'encadrement de deux bibliothécaires professionnelles au service des communes de Maulévrier, La Plaine, Somloire, Coron, la Tessoualle, les Cerqueux et Yzernay. Le temps de travail de cet agent pour la commune est de 4 heures par semaine. Le conseil municipal donne un avis favorable à ce projet de convention.

5. INITIATIVES EMPLOIS (délibération n° 2025-027)

Cette structure accompagne, oriente, recherche une insertion durable des demandeurs d'emploi. Face à la baisse du chiffre d'affaires et la diminution des aides à l'accompagnement de l'Etat et du Conseil Départemental, l'association rencontre des difficultés financières. Les demandeurs d'emplois sont de plus en plus éloignés du monde de l'emploi et demande un accompagnement plus important. La structure a besoin en 2025 d'un soutien financier des collectivités pour développer ses missions de travail nécessaire à l'accompagnement des demandeurs et pour maintenir leurs services sur le territoire. Cette aide s'élève à 668 euros soit 0,65 € par habitant. En 2024, la structure a accompagné 2 habitants de la commune et réalisent des missions, 13 habitants sont venus à l'espace Emplois. Après délibération, le conseil décide de verser une subvention de 668 euros.

6. RÉVISION LOYER DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE (délibération n° 2025-024)

Le conseil valide le loyer versé à l'association d'Education et d'Enseignement de la Plaine pour l'accueil périscolaire à la somme de 3 322 euros pour l'année scolaire 2024-2025.

7. RAPPORTS DES COMMISSIONS

○ Commission bâtiments/équipements sportifs

- Salle multisports

Michel Chauveau a sollicité un devis auprès de l'entreprise BORDRON pour passer l'éclairage de la grande salle en LED. Actuellement, on compte 62 blocs de 3 néons dont un tiers ne fonctionne plus. Ces travaux permettront un gain financier sur le budget électricité.

- Projet toilettes publics

Michel Chauveau informe le conseil que l'aménagement des sanitaires comprenant 1 sanitaire PMR, 1 urinoir et 1 vasque est chiffré à 13 400 euros TTC. Il faudra ajouter les travaux de carrelage/faïence et terrassement (devis en attente).

○ Commission voirie

Des travaux de curage de fossés sont prévus (route de Saint-Paul) ainsi que la mise aux normes de ponts.

○ Commission lotissement/environnement

En 2024, au niveau communal, la collecte des ordures ménagères (bac noir) représente 93 kg/habitant/an et les emballages ménagers 48 kg (bac jaune), chiffres en légère diminution par rapport à 2023.

On compte 209 kg/habitant/an de déchets collectés en déchetterie au niveau de l'agglomération. La moyenne annuelle est de 459 kg/habitant tous déchets collectés sur le territoire de l'agglomération.

○ Commission finances

- Heures complémentaires (délibération n° 2025-023)

Madame Assinati Himidi a effectué des heures complémentaires sur la période de février à mars 2025 dans le cadre de son emploi à savoir 55.25 heures. Ces heures feront l'objet d'une rémunération en avril 2025.

8. QUESTIONS DIVERSES

- Vente structure de jeux parc Saint-Protais (délibération n° 2025-025)

Le conseil municipal accepte l'offre de Monsieur Christophe Rimbaud pour l'acquisition de la structure de jeux dans le parc Saint-Protais, en l'état, pour 50 euros. Il devra la retirer à ses frais avant le mercredi 16 avril, date à laquelle sera installée la nouvelle structure.

- Personnel communal (délibération n° 2025-026)

Mme Maria De Almeida Rodrigues a sollicité une disponibilité à compter du 18 juin 2025. Une offre d'emploi sera publiée pour pallier à son remplacement.

Dans l'éventualité que le poste ne soit pas pourvu, le conseil municipal décide de recruter deux agents vacataires pour effectuer la mission d'animateur du 1^{er} mai au 4 juillet 2025.

- Animation « Nature » le 3 mai

Des bénévoles dont le club des aînés ont été sollicités pour aider à la fabrication de cabanes à insectes, plantations... Une réunion est programmée semaine prochaine pour organiser la matinée.

- Label Apicité
L'emplacement pour l'installation de ruches a été choisi à savoir à la sortie de la commune, en direction de Coron.

- Festival de musique « Croco'Fest »
Madame le Maire informe le conseil de l'organisation d'un festival de musique le 28 juin prochain sur la commune au lieudit « les Mottais » par l'association José Corporation. Les services de l'Etat et les riverains seront informés.

- Cérémonie du 8 mai
A l'occasion du 80^{ème} anniversaire, l'école a été sollicitée afin que les enfants participent à l'évènement et préparent une lecture.

- Les prochaines séances du Conseil Municipal se dérouleront les : 12 mai 2025 et 16 juin 2025, à 20 heures.

Plus d'autres questions n'étant posées et l'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire déclare la séance levée à 23h25.

Signature des présents

Le Maire,
Mme BARBAULT Sylvie

Le Secrétaire de séance,
M. Jocelyn GEAIS